

## BILAN DES ACCIDENTS DE CHASSE SAISON 2014-2015

### La formation des chasseurs à la sécurité continue de porter ses fruits

Paris, le 6/07/2015

Le réseau « Sécurité à la chasse » de [l'Office national de la chasse et de la faune sauvage \(ONCFS\)](#) publie chaque année le bilan des accidents de la saison écoulée (du 1<sup>er</sup> juin 2014 au 31 mai 2015) après en avoir analysé la nature et les circonstances. Ces informations permettent d'améliorer la formation des chasseurs à la sécurité.

Pour la saison 2014/2015, **le nombre total d'accidents s'élève à 122 dont 14 mortels. Il est important de noter que la tendance à la baisse des accidents mortels se poursuit cette année encore** (16 l'an dernier).

**Les résultats obtenus montrent que le travail de formation mené au sein des fédérations départementales des chasseurs, en lien avec la division du permis de chasser de l'ONCFS, porte ses fruits.** Pour rappel, lors de l'épreuve de l'examen du permis de chasser, les questions liées à la sécurité sont éliminatoires.

L'analyse détaillée des chiffres de la saison 2014-2015 montre que **86% des victimes d'accidents non mortels sont des chasseurs** (dont 25% d'auto-accidents). **On ne relève aucun non chasseur parmi les 14 accidents mortels.**

Analyse du gibier tiré au moment de l'accident : **la chasse au grand gibier entre pour 63% du chiffre total** et le petit gibier pour 37%.

Si l'on regarde le type d'arme impliquée au moment de l'accident, on s'aperçoit que l'arme basculante intervient dans 55% des cas, le fusil semi-automatique dans 38% (l'arme blanche 1%, le fusil à pompe 1% et l'arme à verrou 5%).

De même, l'analyse détaillée des 14 accidents mortels survenus lors de la dernière saison de chasse permet d'identifier un certain nombre de points communs à tous :

- le tir sans identifier
- le départ intempestif sans gibier
- le tir en direction de la traque ou sans prise en compte de l'angle des 30 degrés
- la proportion importante d'armes semi-automatiques dans ces accidents
- un âge proportionnellement plus élevé que la moyenne des chasseurs
- pas de matérialisation de l'angle des 30 degrés
- une distance à chaque fois inférieure à 80 mètres
- l'implication de la chevrotine pour deux des 14 accidents mortels

**Pour rappel : toutes les circonstances évoquées ici figurent dans la formation à l'examen du permis de chasser.**

### **Sécurité à la chasse : des mesures renforcées**

Le monde de la chasse s'est fortement investi dans la sécurité, au niveau local par le biais des Schémas départementaux de gestion cynégétique, comme au niveau national avec des campagnes de sensibilisation. Exemples :

- La remise aux chasseurs du « **Petit livre vert** » **entièrement consacré à la sécurité**, en 2012. Cette année, l'ouvrage est consacré au chasseur comme sentinelle du bon état sanitaire du gibier.
- La multiplication des **journées de formation à la sécurité** par les fédérations départementales de chasseurs : tant auprès des responsables de chasse que des chasseurs eux-mêmes
- La **réalisation du film « La Chasse aux accidents »** disponible sur le site [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr) et présenté par l'ONCFS dans les fédérations
- Le fait que lors de l'examen du permis de chasser, **les questions relatives à la sécurité soient toutes éliminatoires**
- La généralisation des **postes de tir surélevés** et des **panneaux** informant de l'action de chasse
- La systématisation du port du **gilet orange** pour être visible
- La multiplication d'actions de communication avec la presse cynégétique pour l'édition de posters sur la sécurité à la chasse (petit gibier et chasse en battue).

### **Contacts presse :**

ONCFS : David Gaillardon 01 44 15 10 44 – [david.gaillardon@oncfs.gouv.fr](mailto:david.gaillardon@oncfs.gouv.fr)  
ONCFS : Roxane Leverrier 01 44 15 17 10 – [roxane.leverrier@oncfs.gouv.fr](mailto:roxane.leverrier@oncfs.gouv.fr)  
FNC : Christine André-Mignon 01 41 09 65 10 – [candre@chasseurdefrance.com](mailto:candre@chasseurdefrance.com)